



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration du Conseil international des femmes, organisation non gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

Le Conseil international des femmes, représenté dans environ 63 pays du monde, de même que les Conseils nationaux de femmes des États-Unis, de Grande Bretagne et du Canada, notent que:

Le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement ont mis en lumière les questions inhérentes à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des fillettes. Un des problèmes les plus importants est celui de l'**éducation**.

Très préoccupé par les questions suivantes, le Conseil international des femmes demande qu'une attention particulière soit sérieusement apportée à leurs causes et à leurs effets.

Ces questions sont :

1. Le manque d'accès à une éducation de base adéquate pour les filles

Le droit à une éducation débouchant sur un niveau d'alphabétisme élémentaire est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 – « **Toute personne a droit à l'éducation.....L'enseignement élémentaire est obligatoire** » et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Partie III, Article 10.

Malgré ces déclarations, les filles ne bénéficient pas encore universellement de l'enseignement élémentaire.

Les principaux problèmes signalés par nos membres dans les pays développés comme dans les pays en développement sont les suivants :

- Les filles ne sont pas autorisées (par leurs parents) à aller à l'école;
- Les filles qui vont à l'école doivent effectuer des travaux ménagers avant et après l'école;
- Les travaux domestiques des filles écourtent le temps dont elles disposent pour leurs devoirs;
- Les parents, notamment les mères (non instruites), n'apprécient pas la valeur de l'éducation pour les filles;
- La médiocrité de l'enseignement a pour résultat que les filles quittent l'école sans être capables de lire et d'écrire. En conséquence, les parents ne voient aucun avantage pour la fille, sa famille ou la communauté à ce qu'elle fréquente l'école;
- Les parents et les communautés accordent davantage de prix à la vente d'une fille pour un mariage précoce et forcé qu'à son éducation;
- Les filles n'ont pas les mêmes possibilités que les garçons pour se préparer à l'enseignement supérieur et entreprendre une carrière;

Le fait de maintenir les filles dans l'ignorance a des effets profonds sur la communauté dans son ensemble. De nombreuses études ont conclu que

l'avancement d'un pays dépend de l'éducation de ses citoyennes. Les filles et les femmes instruites sont en mesure de tirer profit des programmes conçus pour les aider; elles sont plus à même de soutenir leurs familles et, partant, de contribuer à l'économie de leur pays.

2. Accès à la formation des filles dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie

Le Conseil international des femmes relève que certaines sociétés estiment encore que les femmes et les filles ne sont pas aptes à embrasser des carrières dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie.

Toutefois, le Conseil prend note que les pays d'Extrême-Orient continuent à enregistrer une forte demande de travailleurs dans les domaines techniques, en particulier l'informatique. Sans accès à la formation dans ces domaines, les femmes et les filles sont incapables d'obtenir ces emplois bien rémunérés et de subvenir aux besoins de leurs familles. Elles sont prises au piège des travaux domestiques mal payés ce qui a pour conséquence de maintenir leurs enfants dans la pauvreté.

3. Au vu de ce qui précède

Le Conseil international des femmes recommande que les gouvernements soient priés de veiller à ce que les filles et les femmes aient accès à une bonne éducation de base avec des possibilités de passage à des études supérieures et à des carrières, en particulier dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie et de reconnaître que les progrès des femmes représentent des progrès pour tous.
